



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2019-053

PUBLIÉ LE 13 MAI 2019

Sommaire

Préfecture de la région Occitanie

R76-2019-05-13-001 - Arrêté du 13 mai 2019 portant composition de la SRIAS Occitanie

(3 pages)

Page 3

Préfecture de la région Occitanie

R76-2019-05-13-001

Arrêté du 13 mai 2019 portant composition de la SRIAS
Occitanie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

**Arrêté portant composition de la
section régionale interministérielle
d'action sociale Occitanie**

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article article 9 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;

VU le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Etienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant constitution de la section régionale interministérielle d'action sociale d'Occitanie ;

VU les désignations formulées par les administrations et les organisations syndicales ;

SUR proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales.

ARRETE

Article 1 : La composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale Occitanie est établie de la manière suivante :

Les représentants de l'administration :

Administration		Titulaire	Suppléant	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
Agriculture, agroalimentaire et forêt	Anne-Marie	BEAL	Catherine	MANEUF
Culture	Michelle	BEDOS	Fanny	MALE
Défense	Marie-Hélène	GONTAUD	Elisabeth	CLEMENT DUPIERRIS
Education nationale	Michel	WAREMBOURG	Sophie	PROSPERO
	Régine	FONTAINE	Yann	COUEDIC
Enseignement supérieur et recherche	Patricia	GONZALEZ	Béatrice	QUEULIN
Ecologie, développement durable et énergie & Logement, égalité des territoires et ruralité	Florence	RUELLE	Catherine	JARRY
Finances et comptes publics	Philippe	QUEMADES	Patrice	FOUTIEAU
Intérieur	Brigitte	PRATDESSUS	Lionel	BRAND
Justice	Isabelle	AMARI	Latifa	EL GHAZOUANI
Ville, jeunesse, sport & Affaires sociales, santé et droits des femmes	Mylène	BOUSCAYROL	Corinne	POGUE
Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social	Ghislaine	SOUCAZE	Jean-Paul	GIACOMINI

Les représentants des personnels :

Nom de l'Organisation Syndicale	Titulaires		Suppléants	
	Prénom	NOM	Prénom	NOM
FO	Michel	MONTOTO	Michèle	SENTENAC
	Christine	SARTRE	Stéphanie	SUEL
	Laurence	KORSOUGNE	Florence	DIOT
FSU	Françoise	CHATARD	Karine	GIRAUT
	Michel	GRAND	Sylvie	MAYET
UNSA	Pierre	GROUSSET	Samy	METENIER
	Capucine	RUIZ	Frédéric	MARTY
CFDT	Hervé	RUBI	Annie	UTHURRALT
	Amandine	PICHELIN	Muriel	MEURISSE
CGT	Jasmine	VADAINÉ	Leila	KENNOUDA
	Monique	SUSPENE	Denis	DE BLOCK
SOLIDAIRES	Sylvie	FRUITET	Christine	BORG
CFE-CGC	Karine	FOUCH	Gérard	LENFANT

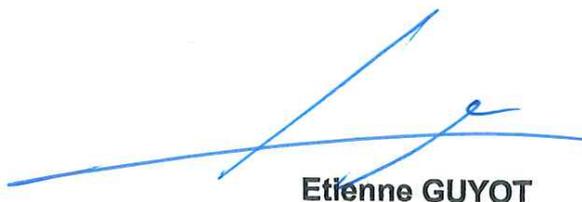
Article 2 : L' arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 est abrogé.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, Mesdames et Messieurs les Chefs des services déconcentrés de l'Etat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Toulouse, le

13 MAI 2019

Le Préfet



Etienne GUYOT